



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression du budget alloué à la recherche sur le cancer pédiatrique

Question écrite n° 4310

Texte de la question

M. Thierry Tesson interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la suppression du budget alloué à la recherche sur le cancer pédiatrique. Chaque année, environ 2 300 enfants et adolescents sont diagnostiqués d'un cancer en France, dont près de 150 nouveaux cas dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces maladies représentent aujourd'hui la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an. Malgré les progrès scientifiques, de nombreux cancers pédiatriques restent difficiles à traiter en raison d'un manque de financements dédiés à la recherche et au développement de thérapies adaptées. Le budget supprimé était pourtant essentiel pour soutenir les équipes de chercheurs, accélérer l'innovation médicale et garantir aux jeunes patients l'accès à des traitements plus efficaces. Cette décision soulève donc de nombreuses interrogations quant à la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre ces cancers une priorité de santé publique. Il lui demande donc comment il peut justifier cette suppression de crédits indispensables et quelles mesures seront prises pour assurer la poursuite des efforts en faveur des enfants malades.

Texte de la réponse

Les financements attribués à la lutte contre le cancer sont une priorité pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et la recherche. Le ministère finance les deux tiers de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, le dernier tiers étant financé par le ministère chargé de la santé. Depuis 2019, le ministère chargé de la recherche a progressivement accru ses crédits à l'institut national du cancer (INCa) de 30 M€ pour atteindre 68 M€ annuels en 2024 (hors cancers pédiatriques). Le Gouvernement s'est engagé à compléter de 15 millions d'euros le budget consacré à la lutte contre les cancers pédiatriques en 2025. Ils viendront compléter les 60 millions d'euros supplémentaires du ministère déjà dédiés à la recherche sur les cancers pédiatriques depuis 2019. En cinq ans (2019-2023), l'INCa, qui emploie le financement du ministère chargé de la recherche en concertation avec les collectifs de parents réunis au sein de la « task-force pédiatrie », a mis en place 11 appels à candidatures. Il n'y a donc pas eu de suppression du budget alloué à la recherche sur le cancer pédiatrique. Des exemples concrets de projets et d'appels à projets ont été financés dans ce cadre et dans le champ de la recherche en cancérologie pédiatrique : appel à projet « approches interdisciplinaires des processus oncogéniques », projet « High Risk - High Gain » de recherche en cancérologie pédiatrique, appel à projet « modèles innovants en cancérologie pédiatrique », etc. L'ensemble de ces nombreux projets et des avancées qu'ils ont permises sont présentés dans le rapport sur la lutte contre les cancers de 2022 publié sur le site de l'INCa. Enfin, le ministère finance l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) à hauteur d'environ 25 M€ par an pour des appels à projets transdisciplinaires sur le cancer, qui bénéficient notamment à la pédiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Tesson](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4310

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 954

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3960